

Épreuve : Droit des affaires Année : 2022-2023

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 1 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes

1. Henriette vend des objets sur une plateforme de vente en ligne (plateforme de commerce électronique) depuis plusieurs années. Les clients se connectent sur la plateforme (qui présente les produits de milliers de vendeurs) et commandent sur le site les objets d'Henriette. La plateforme lui verse l'argent et elle procède à la livraison au client. Pourrait-elle vendre son fonds de commerce ? (6 points indicatifs).

2. Une SARL de Nantes (société à responsabilité limitée) a vendu un ordinateur à un étudiant de Nantes. Il ne peut prendre de notes en cours parce que la batterie ne tient que 20 minutes. Il a contacté la SARL pour remettre en cause la vente. La SARL ne veut rien savoir. L'étudiant voudrait l'assigner pour demander la résolution du contrat de vente. Mais il ne sait pas devant quelle juridiction agir. Pourriez-vous l'aider ? (6 points indicatifs)

3. Une amie vous fait part de son projet d'entreprise. Au cours de ses études, elle a tout appris sur les vélos électriques. Elle voudrait ouvrir un magasin à Nantes pour se lancer dans l'installation de batteries sur des vélos. Elle aimerait appeler son entreprise « Vélogénie ». Elle envisage d'inscrire sur sa vitrine : « Vélogénie, le meilleur du vélo électrique ». Vous lui précisez :
 - a. Quelle sera la nature de son activité... (2 points indicatifs)
 - b. Les obligations qui en découlent (sans développer ces obligations) ... (1 point indicatif)
 - c. Le type de contrat qu'elle devra conclure avec le propriétaire de l'immeuble dans lequel elle veut ouvrir son magasin... (1 point indicatif)
 - d. La protection dont elle bénéficie ou pourrait bénéficier pour protéger le nom qu'elle a choisi... (2 points indicatifs)
 - e. Les interrogations suscitées par l'inscription envisagée sur sa vitrine. (2 points indicatifs)

Épreuve : Droit des affaires Année : 2022-2023

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 2 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes

1. Marie vend des fleurs dans un immeuble dont elle est locataire depuis 8 ans. Elle veut continuer son activité en y ajoutant celle de vente d'éléments de décoration. Comment analysez-vous sa situation juridique ? (7 points indicatifs)

2. Pierre et Aude, mariés, ont acheté voilà un an un magasin de vélos, trottinettes et autres moyens de déplacement électriques. Ils se sont tous les deux ensuite inscrits au registre du commerce et des sociétés. Leur magasin «Move-elec » est très connu à Nantes. Ils vous font part d'interrogations.
 - A. En cas de poursuite de créanciers professionnels, leur patrimoine (en particulier leur maison principale et leur maison secondaire) serait-il menacé ? Quelles démarches juridiques peuvent-ils ou doivent-ils envisager pour se protéger ? (8 points indicatifs)
 - B. Par ailleurs, le vendeur de leur fonds de commerce vient de se réinstaller à Nantes en ouvrant un magasin de vente de voitures électriques. Il a choisi comme nom commercial : « Move-car-elec». Le contrat de cession de fonds de commerce n'impliquait-il pas une interdiction d'installation ? Pourraient-ils l'empêcher d'utiliser ce nom ? (5 points indicatifs).

Épreuve : Droit des affaires Année : 2023-2024

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 1 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes

1. Juliette et Jeanne ont acheté la semaine dernière un fonds de commerce de vente de tissus pour la couture. Elles se réjouissent à l'idée d'exercer la profession d'artisans. On leur a dit qu'elles devraient s'inscrire rapidement à la chambre des métiers. Est-ce exact ? (5 points)

2. Le fonds de commerce est exploité dans un immeuble loué. Elles voudraient également vendre, au-delà des tissus, de la laine pour le tricot. Cela pose-t-il difficulté ? (6 points).

3. Elles envisagent de dénommer leur magasin « 2J-Cout-tric ». Peuvent-elles choisir ce nom ? Elles se demandent comment ce nom pourrait être bien protégé contre un concurrent ? (6 points)

4. Elles ont acheté à la SARL nantaise « Biotissus » de la laine d'alpaga. Mais lors de la livraison, elles ont constaté que cette laine était de la laine de moutons des Cévennes. La SARL « Biotissus » ne veut pas reprendre cette laine d'une moindre qualité. Jeanne et Juliette voudraient agir contre cette société. Elles se demandent devant quelle juridiction elles pourraient agir. (4-6 points)

Épreuve : Droit des affaires Année : 2023-2024

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 2 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes

Deux jeunes diplômés de Nantes viennent de créer un site internet de rencontres (www.mitmi.fr : ce site doit permettre aux abonnés d'entrer en contact avec tous les autres abonnés).

Nos jeunes diplômés se posent plusieurs questions :

- 1) Quelle sera la nature juridique de leur activité ? (3 points)
- 2) Doivent-ils ou peuvent-ils, pour exercer leur activité, fonder une société ? (2 points)
- 3) Doivent-ils accomplir une formalité quelconque avant de commencer leur activité ? (2 points)
- 4) Si leur entreprise est couronnée de succès, pourront-ils dans quelques années vendre leur fonds de commerce ? (3 points)
- 5) S'ils avaient un litige avec l'un de leurs abonnés (au site de rencontres), quelle serait la juridiction compétente ? (4 points)
- 6) Ils voudraient lancer une campagne de publicité avec un slogan tel que « le plus innovant et le meilleur des sites de rencontres ». Sont-ils libres d'utiliser un tel slogan ? (3 points)
- 7) Leur site internet peut-il être protégé contre une reproduction par autrui ? (3 points)

Épreuve : Droit des affaires Année : 2024-2025

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 1 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes de loi imprimés

René Sens a acheté, voilà deux mois, la boulangerie « Fraispain » d'Alain Star, située en périphérie de Nantes dans une rue de circulation très fréquentée. La boulangerie est exploitée dans le cadre d'une franchise (le franchiseur est la SARL Fraispain). Les locaux sont loués à la SARL Immocom. René Sens, qui n'a pas encore eu le temps de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés, vous consulte sur plusieurs points :

1. René Sens a appris qu'Alain Star vient d'ouvrir, au centre de Nantes, une boulangerie Bio. René Sens aimerait vérifier si Alain Star n'a pas outrepassé ses droits. Pour répondre à cette question, il vous apparaît que deux éléments essentiels devraient être analysés. Vous expliquez à René Sens ce qui pourrait être reproché à Alain Star et les sanctions éventuelles de son comportement (4 points indicatifs).
2. René Sens a discuté avec un ami juriste qui s'est interrogé sur la propriété du fonds. Pour lui, c'est plutôt la société Fraispain qui en est le propriétaire. Qu'en pensez-vous ? (4 points indicatifs)
3. René Sens voudrait faire évoluer son activité en y ajoutant une vente de pâtisseries et de sandwiches. La SARL Fraispain n'y voit pas d'inconvénient mais l'a prévenu qu'il devrait obtenir l'autorisation de la SARL Immocom. René Sens ne voit pas pourquoi ? Pourriez-vous l'informer ? (6 points indicatifs)
4. René Sens voudrait agir contre Alain Star non seulement pour les faits exposés au point 1 ci-dessus mais également parce qu'il a dénommé son nouveau commerce : « Painbiofrais ». Devant quelle juridiction, sur quel fondement ? (6 points indicatifs)

Épreuve : Droit des affaires Année : 2024-2025

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : L 2

Session : 2 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : Codes et textes de loi imprimés

1. Marc et Adèle ont un désaccord. Adèle prétend qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit au registre du commerce et des sociétés pour exercer la profession de commerçant. Marc prétend le contraire. Qu'en pensez-vous (4 points indicatifs)

2. Marie et Pierre ont un désaccord. Marie prétend que celui qui exploite une buvette dans une galerie marchande ne peut avoir de fonds de commerce. Pierre prétend le contraire. Qu'en pensez-vous (4 points indicatifs)
3. Vincent et Léa s'interrogent. Un commerçant vend des instruments de musique sur un site internet créé à l'origine par un « web designer », autrement dit un créateur de site. Il voudrait céder son commerce. Que peut-il céder ? (5 points indicatifs).
4. Philippe est inquiet. Depuis bientôt 18 ans, il exploite son commerce de vente de bibelots divers dans un immeuble appartenant à Stéphanie. Il vient de recevoir un congé. Il devra, dans un peu plus de six mois, quitter les lieux. Stéphanie voudrait ouvrir un restaurant à la place du magasin de Philippe, ce qui lui procurerait des revenus plus importants. Philippe se retrouvera à la rue, sans le sou. Peut-il espérer quoi que ce soit en agissant contre Stéphanie devant le Tribunal de commerce? (7 points indicatifs).